



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	63
Procurations	8
Votants	71

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°05-011225

Objet : budget général du SMICTOM du Périgord noir - Harmonisation de l'état de l'actif du comptable de l'inventaire de l'ordonnateur - Autorisation au comptable de régularisation par le compte 1068

L'an deux mille vingt-cinq, le **1^{ER} DECEMBRE**, à 18 heures, le comité syndical du **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 24 novembre 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAUT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROL	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUSET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	/	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	/
CASTELNAUD LA CHAPELLE	/	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	/
GROLEJAC	/	Jocelyne TIREL LALAUDE
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	/
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	Ginette BENITTA
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	/
ST POMPON	/	Pascal MISSIAEN
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESEDE :

ALLAS LES MINES	/	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRAL	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Michel BODIN	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	/	/
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	/	Christine LASCOMBE
MARQUAY	/	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	/	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	/
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	/
STE NATHALENE	/	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC	Eric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Marion CHAPUT (Saint Geniès)
 Christian ARNOUIL (Castelnau-La Chapelle)
 Serge PARRE (Beynac-et-Cazenac)
 Francis VAUCEL (Beynac-et-Cazenac)

Ont donné procuration :

1/Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAUT (Borrèze)
 2/Jean-Louis CHUPIN (Calviac-en-Périgord) à Sylvie MENARDY (Calviac-en-Périgord)
 3/Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
 4/Séverine RAMOS (Bouzic) à Odile LESCURE (Bouzic)
 5/Jean-Claude CASSAGNOLE (Domme) à Patrick ARMAGNAT (Domme)
 6/Christian GARRIGOU (Saint Aubin de Nabirat) à Véronique BENITTA (Saint Aubin de Nabirat)
 7/Sylvie COLOMBEL (Les Farges) à Gé KUSTERS (Saint Léon sur Vézère)
 8/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)

Secrétaire de séance : Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

Le président informe le comité syndical que par la présente, il est fait application de l'avis du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) n° 2012-05 daté du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales.

En effet, les erreurs doivent être corrigées en situation nette, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas impacter les résultats de fonctionnement et d'investissements de l'exercice en cours.

Le président explique que la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a attiré son attention et celle du comptable du Trésor public sur la discordance de l'état de l'actif tenu par ce dernier et de l'inventaire tenu par l'ordonnateur.

Un travail d'harmonisation a été entrepris et a mis en évidence des irrégularités notamment des biens pour lesquels les écritures d'amortissements ont été interrompues en cours de période.

Ainsi, le comptable propose de les régulariser par le débit du compte 1068.

Les biens suivants sont concernés :

- Bien 000264-1 « local technique Borne 120 » (compte 21318),
- Bien 000268-1 « restructuration local technique Borne 120 » (compte 21318),
- Bien 000014-6 « déchèterie Sarlat » (compte 21318),
- Bien 000017-5 « centre d'exploitation Borne 120 » (compte 21318),
- Bien 000299 « marché bornes enterrées semi-enterrées - lot 4 génie civil » (compte 2145).

D'une part, les biens suivants devraient être complètement amortis :

Bien 000264-1 « local technique Borne 120 » (compte 21318)

Date acquisition : 30/04/2014

Valeur brute : 77 306,30 €

Durée amortissement : 10 ans soit 2014 à 2024

Amortissements constatés : 64 229,48 €

Régularisation à effectuer : 13 076,82 €

Bien 000268-1 « restructuration local technique Borne 120 » (compte 21318)

Date acquisition : 23/07/2014

Valeur brute : 265 465,50 €

Durée amortissement : 10 ans soit 2014 à 2024

Amortissements constatés : 144 034,66 €

Régularisation à effectuer : 121 430,84 €

Bien 000014-6 « déchèterie Sarlat » (compte 21318)

Date acquisition : 01/01/1993

Valeur brute : 2 532,00 €

Durée amortissement : 30 ans soit 1993 à 2022

Amortissements constatés : 0 €

Régularisation à effectuer : 2 532,00 €

Bien 000017-5 « centre d'exploitation Borne 120 » (compte 21318)

Date acquisition : 01/02/1993

Valeur brute : 502 217,58 €

Durée amortissement : 30 ans soit 1993 à 2023

Amortissements constatés : 393 822,47 €

Régularisation à effectuer : 108 395,11 €

D'autre part, le bien suivant dont l'amortissement est en cours doit également être régularisé :

Bien 000299 « marché bornes enterrées semi-enterrées - lot 4 génie civil » (compte 2145)

Date acquisition : 06/11/2019

Valeur brute : 504 129,03 €

Durée amortissement : 30 ans soit 2020 à 2049

Amortissements à constater de 2020 à 2024 : 84 021,50 €

Amortissements constatés : 60 177,60 €

Régularisation à effectuer : 23 843,90 €

Pour ces cinq biens, la somme à régulariser par le c/1068 représente un total de **269 278,67 €**.

Considérant les observations de la CRC Nouvelle-Aquitaine dans son rapport définitif sur les exercices 2019 et suivants et notamment sur la tenue de l'inventaire,

Considérant le travail d'harmonisation effectué pour faire concorder l'état de l'actif du comptable public et l'inventaire tenu par l'ordonnateur,

Considérant qu'il est nécessaire de retracer la réalité du patrimoine du syndicat,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 1^{er} décembre 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **AUTORISE** le comptable public à régulariser les amortissements des biens décrits ci-dessus par opération d'ordre non budgétaire par débit du compte 1068 à hauteur de **269 278,67** euros ;
- **AUTORISE** le président à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL

Le Président,
Jérôme PEYRAT

